

AVR
2018

La Lettre

DE LA SÉCURITÉ INTÉRIÈRE®

Numéro Spécial :



ASTECHS

Association pour les Sciences et TECHniques de la Sécurité

Éditorial

Une renaissance opportune

Q

u'il paraît loin le temps où Norbert Chatenet, pionnier de l'analyse et de la gestion des risques, créait l'ASTECHS pour répliquer à l'entrée de quatre ministres communistes dans le premier gouvernement de François Mitterrand. Même si l'arrivée du « grand soir » tenait plus du fantasme que d'une perspective probable, les graines semées ont germé lentement, et le monde de la sécurité privée a peu à peu pris une place incontournable dans la sécurité de la nation.

Pourquoi ressusciter aujourd'hui cette association bientôt quadragénaire ? Tout d'abord, parce que la sécurité étant l'affaire de tous, il était temps de donner la parole à la « diversité sécuritaire ». Sans contester le moins du monde le rôle éminent des associations professionnelles dans la montée en puissance de la sécurité privée, l'ASTECHS se veut davantage un forum de libre expression où tout pourra être dit dans le cadre d'une bienséance acceptée par tous, en excluant, évidemment, toute attaque sectaire ou « ad hominem ».

Cet éditorial, écrit au moment même où se déroule l'hommage national au Colonel Beltrame, m'amène naturellement à évoquer la menace terroriste qui pèse sur notre pays et qui est là pour plusieurs années, accompagnant l'incontestable montée en puissance du salafisme, terreau du terrorisme. Elle est concrétisée par l'individu radicalisé « passé sous les radars », mais elle peut aussi changer

rapidement de nature : des attentats de masse commandités, soutenus par une logistique structurée, on est passé peu à peu à des « micro-attaques » moins meurtrières mais tout aussi dramatiques et déstabilisantes. D'autres modes d'opérer ne sont pas à exclure. Tout peut changer rapidement. Daesh est très actif sur les réseaux sociaux dans le but de mettre en relation des individus, qui passeront à l'acte chacun de son côté, mais auront beaucoup échangé sur les méthodes et les moyens.

Par ailleurs, les femmes et les mineurs qui ont grandi dans des valeurs anti-occidentales, revenus des zones de combat, représentent également une menace. Le FSPRT (Fichier de Signalements pour le Prévention et la Radicalisation Terroriste) recense à ce jour, environ 20 000 individus dont 4 500 femmes et près d'un millier de mineurs.

Ce qui fait et qui fera la force de notre association tient pour beaucoup à la multiplicité des compétences qui y sont rassemblées, et au souhait de ses membres d'exprimer publiquement leurs opinions même si elles sont à contrecourant des idées reçues.

Nous apporterons ainsi notre valeur ajoutée au combat contre la barbarie. ●

CHARLES PELLEGRINI,
Président de l'ASTECHS



Crédit - Laurent Carré



L'ASTECHS se veut un forum de libre expression



Sommaire

2 Jean-François Rosso
Directeur général de MPP

3 Pascal Escalière
Expert en cybersécurité

4 Jean-Louis Chanas
Réserve Nationale

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs

La Lettre de la Sécurité Intérieure - Avril 2018

Une victoire à la pyrrhus ?

Le statut des Agents de Protection Rapprochée (APR)



Il est enfin arrivé, le Saint Graal, le texte tant attendu par toute une profession sur l'armement des agents de sécurité privée est paru.

Les événements survenus en France depuis plus de deux ans ont placé la sécurité privée à la place à laquelle elle aspirait depuis longtemps. Elle n'est plus en opposition aux services de l'état mais un soutien opérationnel quotidien au vu de la multiplication des tâches quotidiennes de sécurité à accomplir. L'armement des personnels de sécurité devenait une évidence mais surtout un besoin. Le texte de loi était censé réguler cela et permettre de venir soulager les missions régaliennes.

Le texte prévoit donc l'armement des agents de sécurité privée dans des secteurs précis (installations nucléaires, sites sensibles...) encadré par des mesures draconiennes d'attribution et cela est bien normal. Mais là où nous avons une attente importante, c'était sur l'armement des Agents de Protection Rapprochée (APR). Une désillusion.

L'armement des ASP est, sans conteste, un pas important vers la reconnaissance de la profession et permet une vraie valorisation du métier, mais l'absence de refonte fondamentale sur le statut des agents de protection rapprochée reste une déception.

Dans le cadre des ASP armés, cela devrait également s'accompagner d'une valorisation en termes de rémunération des personnels dédiés, mais également en termes de valorisation auprès des clients. Et là, je demeure dubitatif. Nous avons trop vu depuis des années une lutte mortifère sur les tarifs des sociétés de sécurité au mépris même de la logique et de l'intérêt général, et je crains que cela ne s'accroisse et perdure au travers d'une dérive de rentabilité.

La tendance générale est à l'uberisation au lieu de tendre vers la professionnalisation d'un métier complexe mais vital compte-tenu du contexte.

Pour la protection rapprochée armée la demande est en pleine expansion et nous sommes confron-

tés à des sociétés étrangères proposant des solutions armées sur le territoire français en jouant sur un vide juridique européen. Au-delà du manque évident de contrôle sur ces sociétés en termes de sérieux, cela pose un vrai problème d'équité pour les entreprises françaises.

Le SPHP croule sous les demandes de protection depuis l'accroissement de la menace islamiste et radicale et ne peut fournir. Ce n'est d'ailleurs pas forcément son rôle quand cela concerne des salariés du privé ou des personnalités médiatiques. Les sociétés qui doivent protéger leur président ou « key people », sont bien conscientes de leur responsabilité et se tourneront logiquement vers les partenaires apportant la réponse adéquate à leurs besoins.

Le process d'attribution des armes à feu pour les « gardes du corps » n'a pas changé.

Bien au contraire il se complexifie car le texte de loi, comme cela est souvent le cas, est paru avant que les infrastructures soient opérationnelles pour répondre à la demande. La question de compétence respective restant encore floue entre le CNAPS et les autres services du Ministère de l'Intérieur, chacun se renvoyant la balle par manque d'organisation opérationnelle à ce jour.

La seule plus-value du texte, non négligeable effectivement, est qu'il met un terme à l'écriture ubuesque du précédent qui excluait du port d'armes les agents de protection rapprochée et qui m'aura valu un jour cette réponse surréaliste des services d'état gérant l'attribution des ports d'arme « Vous auriez fait la demande pour le jardinier ou le chauffeur vous auriez eu plus de chance ». Je ne sous-estime pas l'avancée réalisée grâce à ce texte, je trouve en revanche qu'il ne traite qu'une partie de la problématique et que son application devra évoluer rapidement pour répondre aux besoins fondamentaux de la protection des personnes. ●

JEAN-FRANÇOIS ROSSO
Directeur Général
Management & Private Protection
www.mpprotection.com



[M.P.P.]
Management & Private Protection

Management & Private Protection est née en 2008 pour répondre à une demande spécifique d'un certain nombre de clients confrontés à des problèmes de sécurité professionnelle ou privée

Cybersécurité

Un acte civique

Tout le monde évoque les cyber-menaces comme des évidences en se rappelant quelques actualités marquantes telles que le vol de secrets d'états, le piratage de fichiers de constructeurs automobiles, la prise en otage d'une chaîne de télévision.

Pour autant, la majorité de la population ne se sent pas directement concernée par ce fléau. Pire, un grand nombre d'entreprises n'a pas conscience de la fragilité de sa réflexion sur ce problème. Contrairement à la menace nucléaire dont on imagine facilement les effets destructeurs, il est vrai que ce danger est difficile à envisager tant il est insidieux et parfois complexe à comprendre.

Devant chaque menace, nous érigeons des systèmes de contre-mesure qui permettent de limiter, circonscrire, voire stopper ses effets.

Nous faisons évoluer ces systèmes afin de les rendre plus efficaces et plus discrets. L'enjeu est de les faire accepter au quotidien. Plus personne n'est choqué de devoir boucler sa ceinture ou de limiter sa vitesse. Aucune municipalité ne rechigne à respecter les normes de sécurité incendie en investissant dans du matériel approprié lorsqu'elle doit construire un gymnase ou une école.

Ces obligations sont entrées dans la pensée collective mais il aura fallu plus d'un siècle d'utilisation de l'automobile et bien plus de deux siècles de réflexion sur la lutte contre les incendies pour arriver au niveau de sécurité actuel. À l'heure des cyber-menaces, le temps de réaction est beaucoup plus limité. La courbe de l'évolution technologique nous présente une pente bien plus raide aujourd'hui.

En moins de 20 ans, nous sommes passés de la découverte d'internet pour tous à la gestion de ses menaces induites.

Comme si nous devions élaborer un extincteur alors que nous venons de découvrir le feu. Avec cette menace et dans notre contexte technologique, il nous faudrait envisager à chaque innovation les vulnérabilités qu'elle entraîne et réfléchir systématiquement à une solution pour s'y opposer.

Sans cela, chacun en subit les conséquences car les effets sont immédiats et planétaires tant le déploiement des nouveautés est devenu rapide.

Des solutions existent. Des réglementations naissent pour essayer d'encadrer l'utilisation des outils numériques mais elles sont parfois mal accueillies car cet espace est considéré comme un espace de libertés déjà acquises. D'autre part, les entreprises françaises, très performantes dans ce domaine, proposent à leurs clients des solutions efficaces clés en mains. Elles permettent non seulement de lutter contre les risques numériques sur tous les canaux mais aussi, et cela est indispensable, de ne pas ajouter de contrainte aux utilisateurs.

Cette précaution est d'autant plus importante que la principale vulnérabilité est la réticence des utilisateurs à se saisir du problème.

Il est en effet regrettable qu'il faille attendre systématiquement un incident pour accueillir favorablement la mise en place de systèmes de protection des données. Non seulement cette méthode entraîne des surréactions pénalisantes pour l'utilisateur mais elle met aussi en évidence l'inconscience de la sensibilité des données manipulées. C'est pourquoi, seule la sensibilisation de tous, jusqu'aux plus hauts niveaux de responsabilités, permettra de lutter efficacement contre les cyber-menaces.

Aucun système, le plus performant soit-il, ne peut éradiquer les attaques si l'utilisateur ne s'en sert pas afin de privilégier son confort personnel. Regardons donc d'un œil critique mais bienveillant les réglementations qui vont s'imposer, en constatant ce qu'elles ont apporté de positif dans d'autres domaines.

Acceptons de façon préventive la mise en place des outils performants que nous proposent les entreprises. L'évolution de nos comportements au quotidien est la clé de voûte de l'effort global de lutte contre les cyber-menaces. ●

PASCAL ESCALIÈRE
Expert en Cybersécurité - ACISS
www.aciss.fr



La principale vulnérabilité est la réticence des utilisateurs à se saisir du problème

Garde Nationale et Service National

Obligatoire et Universel

Historiquement, la Garde Nationale fut créée en 1789 lors de la Révolution. Elle regroupait alors les milices de citoyens formés dans chaque ville, à l'instar de la garde Nationale de Paris.

Elle a existé sous tous les régimes politiques de la France jusqu'à sa dissolution en juillet 1871 au lendemain de la Commune de Paris.

Si elle connut des organisations diverses, elle fut toujours considérée surtout comme la réserve de l'Armée. On y distinguait une Garde Nationale en Activité (les hommes des Armées de Terre et Mer) et une Garde Nationale Sédentaire aux ordres du Ministre de l'Intérieur, chargé de maintenir l'ordre et de réprimer les émeutes.

Tout citoyen français de 20 à 60 ans, avait l'obligation d'en faire partie. Il existait cependant des moyens d'en être exempté. Les femmes en étaient exclues.

Le 25 Août 1871 à la suite des événements de la Commune de Paris la Garde Nationale fut dissoute, mettant ainsi fin à une organisation qui n'avait pas donné entière satisfaction et avait pu apparaître parfois comme un danger pour le pouvoir politique.

C'est en Juillet 2016, suite à la série d'attentats terroristes qui ont frappé la France, qu'est annoncée la reconstitution d'une Garde Nationale. Elle regroupe les réserves opérationnelles des Armées, de la Police et de la Gendarmerie, coordonnées par un Secrétariat Général. Elle fait appel uniquement au volontariat.

Aujourd'hui, face aux ambiguïtés du projet de Service National, Obligatoire et Universel, promesse floue du candidat Macron devenu Président de la République, notre Garde Nationale pourrait être la solution, à condition d'une transformation ou adaptation profonde, mais rapide.

Levée par conscription, elle concernerait tous les citoyens, sans exception, de 17 à 22 ans. Elle serait un point de passage obligé pour devenir « citoyen français et électeur ».

Chaque Garde National serait formé au cours de stages de très courte durée par l'amalgame dans les différents services spécialisés de tous les ministères, sans exception pour des fonctions précises au profit de la Collectivité Nationale. Elle serait gérée par un Etat-Major appartenant aux services du Premier Ministre et dans lequel seraient représentés tous les ministères concernés.

Elle serait mise à disposition des Régions et Collectivités locales, sous l'autorité des préfets. Tout Garde National bénéficierait des avantages déjà prévus pour ceux qui s'engagent dans les réserves et il en serait de même pour les entreprises partenaires.

Ne nécessitant ni de structures d'accueil particulières, ni équipements spécifiques sauf pour quelques rares spécialités, le coût d'une telle organisation serait nettement inférieur à celui de la mise sur pied d'un Service National Universel dont les contours restent encore très flous.

Un projet détaillé existe déjà et pourrait être proposé rapidement au pouvoir politique. ●



JEAN-LOUIS CHANAS
Officier Supérieur de la Réserve Nationale



ASTECHS

Association pour les Sciences et TECHniques de la Sécurité

Fondée le 3 novembre 1981

Publication J.O le 20 novembre 1981

Buts de l'association

Permettre aux professionnels concernés par la sécurité au sens le plus large, mais aussi à toute personne intéressée par le sujet, de se rencontrer, de débattre, d'échanger des informations, d'approfondir leurs connaissances, et promouvoir les sciences et techniques de la sécurité.

Adresse : 138, Bd Exelmans - 75016 Paris - Tel : 01 85 08 32 03

Pour adhérer

Ecrire à : astechs81@gmail.com

« La Lettre de la Sécurité Intérieure © » - titre déposé - est produite par la société CP Médiation - 138 Boulevard Exelmans - 75016 Paris - tel : 01 85 08 32 03 - www.cpmédiation.com. Toute reproduction totale ou partielle de la Lettre de la Sécurité Intérieure est interdite sans autorisation écrite préalable de CP Médiation.